

COMPTE-RENDU DU
Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée
franco-japonais
Séance du 28 mai 2007

1- Ordre des délibérations

- (1) Ouverture de la session
- (2) Nomination du Président de séance
- (3) Adoption du compte-rendu précédent
- (4) Changement d'administrateurs
- (5) Compte financier
- (6) Décision budgétaire modificative
- (7) Plan de contribution n° 2
- (8) Point sur le bus
- (9) Demande de remise gracieuse
- (10) Création de postes

2- Déroulement des délibérations

(1) Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, Monsieur William Nguyen ouvre la séance à 17 heures 30.

(2) Président de séance : A l'unanimité, **Monsieur William Nguyen est nommé Président de séance.**

(3) Compte-rendu précédent : **Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 13 février 2007 est adopté.**

(4) Changement d'administrateurs : 4 administrateurs quittent leurs fonctions et le Conseil d'Administration doit se prononcer sur leur remplacement :

1- Monsieur Patrick Ténèze, Proviseur, quitte ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général le 31 août prochain. Il est remplacé dans cette double fonction à compter du 1^{er} septembre 2007 par Madame Lydie Boureau Coignac.

2- Monsieur De Mestier du Bourg, Président de la Chambre de Commerce, quitte ses fonctions d'administrateur à compter du 29 mai 2007. Il est remplacé par Monsieur Lachaussée.

3- Madame Fatima Arris, représentante des personnels, quitte ses fonctions à

l'expiration de son mandat qui coïncide avec les élections des personnels prévues au mois d'octobre 2007. Le résultat des élections permettra de connaître son successeur.

4- Madame Cousyn, représentante des parents d'élèves, quitte ses fonctions d'administrateur au 30 juin 2007. L'association APE désignera son successeur d'ici au 30 juin 2007.

Ces nominations sont approuvées à l'unanimité.

(5) Compte financier : Le secrétaire général présente le compte financier et les résultats de l'exercice écoulé. Il signale que la situation financière de l'établissement s'est améliorée au cours de l'exercice. Pour autant, le niveau des réserves et du fonds de roulement ne sont pas suffisants pour faire face aux investissements de court terme nécessaires (vétusté du patrimoine existant) et aux coûts d'un éventuel projet immobilier. Il donne la parole ensuite à Monsieur Tani, auditeur qui indique notamment que pour percevoir des recettes plus importantes et au regard des statuts qui limitent la capacité d'accueil de Fujimi, l'établissement n'a pas d'autres alternatives que de s'agrandir sur un nouveau site. Il rappelle ensuite que le lycée doit répondre à ses obligations légales de provisionner des fonds pour devenir propriétaire de ses terrains. Monsieur Barral (AF) s'interroge sur la possibilité pour l'établissement de s'acquitter de ses factures relatives aux personnels résidents en yens. Monsieur Nguyen lui répond que cela n'est pas possible avec les contraintes françaises de l'AEFE. Monsieur Lisner (CCIFJ) demande comment s'explique le résultat comptable meilleur que prévu. Le secrétaire général lui répond que cela provient d'une recette exceptionnelle perçue sur le plan de contribution, des économies réalisées et des effectifs constatés en septembre 2007 supérieurs à ceux des prévisions budgétaires.

Le compte financier et l'affectation des résultats aux diverses réserves sont approuvés à l'unanimité.

(6) Décision budgétaire modificative : Le secrétaire général présente une modification au budget d'un montant très limité. Il souligne que l'administration ne souhaite pas prélever dans les réserves et souhaite attendre de connaître les effectifs de septembre pour éventuellement prévoir de nouvelles dépenses. Seules 4 nouvelles dépenses sont inscrites au budget :

- 1- prime retraite d'un personnel (reprise sur provision) ;
- 2- amortissement exceptionnel sur des biens sortis de l'inventaire ;
- 3- dotations budgétaires pour récompenser les élèves méritants ;

4- études éventuelles sur le site d'Itabashi.

La décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

(7) Plan de contribution : Le secrétaire général indique qu'il convient de commencer la campagne d'adhésion au plan de contribution numéro 2 (1^{er} janvier 2008 – 31 décembre 2009). Pour ce faire, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution des donations collectées dans ce cadre. Il propose que les donations soient affectées :

1- aux provisions à constituer dans le cadre du projet immobilier (comme pour le plan numéro 1) ;

2- au financement, le cas échéant, des investissements rendus nécessaires par la délocalisation provisoire d'un certain nombre de classes du site de Fujimi dans un troisième lieu.

Monsieur Barral (AF) indique qu'il conviendra de veiller à ce que le coût de cette délocalisation provisoire ne soit pas prohibitif et le secrétaire général rappelle qu'il sera nécessaire que le CA se prononce pour effectuer les éventuels travaux lors du vote du prochain budget (ou modification au budget).

L'affectation des produits collectés dans le cadre du plan de contribution est adoptée à l'unanimité conformément au projet présenté.

(8) Point sur le bus : Le directeur général indique que le lycée a décidé de se séparer du bus scolaire en raison de son état général. Il souligne en outre que l'Ambassade ne pourra plus le laisser stationner à compter du mois de septembre en raison des travaux de l'Ambassade. De plus, le bus, propriété du lycée, ne peut plus bénéficier de plaques diplomatiques. En l'absence de telles plaques, le bus diesel ne sera plus autorisé à circuler dans Tokyo. Il n'y a donc pas d'autres alternatives. A compter de septembre prochain, une association devrait proposer un service de bus aux parents d'élèves qui le souhaitent. L'établissement, quant à lui, fera appel à des prestataires extérieurs pour ses besoins lors des sorties pédagogiques. Il indique que cela sera moins souple que le système actuel et qu'en raison du coût il y aura probablement moins de sorties.

Le Conseil d'Administration approuve la sortie du bus de l'inventaire (ainsi que d'un scooter inutilisé)

(9) Remise gracieuse : Le secrétaire général présente une nouvelle demande de remise gracieuse émanant d'une famille d'un montant représentant 50% des dettes. Il rappelle

que cette dernière avait bénéficié d'une remise de 50% des créances l'an passé pour les mêmes dettes et qu'il n'y a plus d'enfant scolarisé. Il indique enfin que la famille règle actuellement la somme de 30 000 yens par mois ce qui permettra un recouvrement d'ici 2 ans. Certains administrateurs redoutent que l'acceptation de cette éventuelle remise ait des retombées néfastes sur certaines familles en difficulté. Le secrétaire général indique que les remises gracieuses constituent une dépense sur le budget de l'établissement comme les admissions en non valeur. Il propose de voir comment évolue la situation : si la famille se trouve plus tard en état de cessation de paiement, il conviendra alors d'admettre la créance en non valeur.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas accorder une nouvelle remise gracieuse à la famille.

(10) Création de poste : Le directeur général indique que le projet de budget prévoyait l'ouverture d'une 25^{ème} classe sur le site de Fujimi et la création du poste d'enseignant corrélative. Cette 25^{ème} classe était attendue en élémentaire. Il se trouve que la création se fera en maternelle. Il est donc nécessaire que le CA approuve la création d'un poste d'ASEM.

De même, sur Ryuhoku, il est nécessaire de transformer au tableau des emplois un poste d'enseignant en histoire géographie de vacataire (et donc limité à 8.5 heures hebdomadaires) en poste contractuel, car son service actuel approche de très près le seuil ci-dessus.

Un membre invité demande le coût en termes de masse salariale de l'ouverture de la classe de maternelle. La réponse faite par le secrétaire général indique que la recette complémentaire de droits de scolarité est supérieure au surcoût salarial.

Les créations de postes sont adoptées à l'unanimité.

(11) L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la séance à 19 heures 30.

3-Registre des délibérations

Rédaction du registre des délibérations, inscription des noms de toutes les personnes présentes aux délibérations (signature) et apposition du sceau officiel

Pour le Président du Conseil d'Administration

Le Secrétaire Général

Laurent Signoles